



**Conseil d'administration
Séance du 4 avril 2016**

**Délibération n°16-2016
Règlement intérieur de la vie étudiante
de l'ésam Caen/Cherbourg**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'avis favorable du Comité Technique du 22 février 2016 concernant la charte informatique venant également en annexe du Règlement intérieur à destination des personnels ;
- Vu l'avis favorable du Conseil des études et de la vie étudiante du 3 mars 2016 ;

Il convient d'approuver le projet de Règlement intérieur de la vie étudiante ainsi que la charte informatique, également annexée au Règlement intérieur à destination des personnels. Ces documents ont été soumis à l'avis du Comité technique de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg le 22 février 2016 et au Conseil des études et de la vie étudiante le 3 mars 2016.

Le Règlement intérieur de la vie étudiante organise le fonctionnement de la vie en collectivité de l'école et s'adresse aux étudiants comme aux élèves. Il s'impose aux étudiants de l'école qui y passent plusieurs années à temps plein pour obtenir un diplôme. Mais il concerne également les élèves inscrits durant plusieurs mois dans la classe préparatoire pour réussir le concours d'entrée aux écoles supérieures d'art. Enfin, il est pris en compte par les élèves qui fréquentent de manière hebdomadaire les ateliers Grand public, dans le cadre des pratiques amateurs.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le Règlement intérieur de la vie étudiante l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ainsi que la charte informatique.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 14
Votants : 21
Vote : unanimité des voix